

15 avril 2024 - numéro 32

## SOMMAIRE

### **AGRICULTURE, ALIMENTATION**

- Programmes alimentaires territoriaux - Lancement du portail « France PAT »

### **ÉDUCATION ET JEUNESSE**

- Été 2024 : les Colos apprenantes

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

- L'éolien terrestre en Normandie
- Guide de l'insertion architecturale et paysagère des panneaux photovoltaïques
- L'entretien de la végétation sur les ouvrages hydrauliques
- Des solutions pour la transition : « insérer les Normands dans des partenariats internationaux »
- Le fonds vert : agir et mobiliser pour la biodiversité
- Le fonds vert : une réponse face au recul du trait de côte
- L'entretien de la végétation sur les ouvrages hydrauliques

### **CITOYENNETÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES**

- Plaquettes pédagogiques sur les différents types de risques

### **ENVIRONNEMENT**

- Abandon d'épave

### **FORUM DES ÉLUS**

- Forum des élus - avril



### **Programmes alimentaires territoriaux : lancement du portail « France PAT »**

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, l'ADEME, Terres en villes et Chambres d'agriculture France, ont mis en ligne le nouveau portail « France PAT ».

Ce portail est dédié à la mise en réseau des Projets alimentaires territoriaux (PAT) sur le territoire national. Il s'adresse à tous les acteurs des politiques agricoles et alimentaires et poursuit l'objectif de guider, appuyer et outiller les acteurs qui travaillent sur le dispositif PAT.

Il comprend les fonctionnalités suivantes :

- une cartographie interactive des PAT,
- une base de données,
- un annuaire des acteurs,
- une boîte à outils,
- des actualités utiles aux acteurs,
- l'accès aux réseaux régionaux des PAT.

Il est conçu comme un espace collaboratif où les acteurs des PAT peuvent partager leurs expériences, trouver des réponses à leurs questions ou découvrir de nouvelles idées pour développer des systèmes alimentaires plus durables et résilients contribuant à la souveraineté alimentaire, à la préservation de l'environnement et à la promotion de la santé.

La dynamique des PAT doit être confortée sur notre département : les réflexions actuelles sur la mise en œuvre de la loi EGALIM avec les exploitants agricoles locaux, comme la mise en place du portail «France PAT» sont des leviers importants pour l'effort collectif.

Pour en savoir plus, [cliquez ici.](#)



### Été 2024 : les Colos apprenantes

Les Colos apprenantes poursuivent un triple objectif : social, éducatif et culturel.

Ce dispositif, créé en 2020, a permis à plus de 325 000 enfants et jeunes de partir en colonie de vacances.

Une aide forfaitaire de l'Etat, allant jusqu'à 100 € par jeune et par nuit, peut être versée pour les mineurs éloignés du départ en vacances.

Les collectivités territoriales sont un partenaire essentiel de la mise en œuvre de ce dispositif, notamment par l'identification des mineurs et l'accompagnement jusqu'à leur inscription.

Pour devenir partenaire du dispositif « Colos apprenantes » en 2024, vous êtes invités à renseigner le dossier de candidature puis le transmettre à : [sdjes14-acm-bafa@ac-normandie.fr](mailto:sdjes14-acm-bafa@ac-normandie.fr)

- Retour des dossiers pour l'été 2024 : 13 mai au plus tard.

Vous pouvez également demander à faire labelliser les séjours que vous organisez et qui répondent aux exigences éducatives et pédagogiques du dispositif sur : <https://openagenda.com/colosapprenantes>

Pour en savoir plus, [cliquez ici](#).



## Cartographie des zones favorables au développement de l'éolien terrestre en Normandie

### L'éolien terrestre en Normandie

En application de la loi du 10 mars 2023 d'accélération des ENR, le ministère de la Transition écologique met à disposition des élus un portail national des énergies renouvelables qui contient notamment les parcs éoliens existants et des données de potentiel de développement de la filière.

En complément de ces données, la DREAL met à disposition :

- une carte interactive des parcs éoliens existants,
- un tableau de bord de la filière éolienne en Normandie.

Pour en savoir plus, [cliquez ici.](#)



## GUIDE DE L'INSERTION ARCHITECTURALE ET PAYSAGÈRE DES PANNEAUX SOLAIRES

### Guide de l'insertion architecturale et paysagère des panneaux photovoltaïques

Le ministère de la Culture a élaboré un guide de l'insertion architecturale et paysagère des panneaux solaires dans l'objectif de concilier les enjeux de préservation du patrimoine et d'accélération de la production d'énergie renouvelable.

Ce document à portée de l'État doit permettre une meilleure prévisibilité des avis et assurer une instruction cohérente sur l'ensemble du territoire.

Le guide comporte un ensemble de recommandations organisées en trois parties :

- des recommandations à destination des porteurs de projets ;
- des recommandations selon les types de bâti et les dispositifs de panneaux photovoltaïques ;
- des recommandations selon le contexte (centres anciens, faubourgs, espaces péri-urbains, zones d'activités, grands paysages ruraux et naturels).

Pour en savoir plus, [cliquez ici.](#)



## Des solutions pour la Transition : « Insérer les Normands dans des partenariats internationaux »

La DREAL Normandie développe des actions pour faciliter l'accès des acteurs normands de la biodiversité et de la résilience littorales aux partenariats et financements internationaux.

Le 22 février, elle a organisé un webinaire d'échanges et d'informations pour les acteurs impliqués dans le développement régional et la protection de l'environnement.

Pour en savoir plus, [cliquez ici.](#)



## L'entretien de la végétation sur les ouvrages hydrauliques

En tant que gestionnaire ou exploitant d'un ouvrage hydraulique, vous êtes tenus de le surveiller et de l'entretenir : cette obligation porte en particulier sur l'entretien de la végétation.

La sécurité d'un ouvrage hydraulique (système d'endiguement, barrage ou aménagement hydraulique) repose en grande partie sur le sérieux apporté à sa surveillance et son entretien.

Afin d'accompagner les gestionnaires et exploitants d'ouvrages dans la mise en œuvre de leurs obligations réglementaires, le service de contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques de la DREAL Normandie a rédigé une plaquette présentant de manière synthétique les enjeux et les bonnes pratiques relatives à l'entretien de la végétation.

Pour en savoir plus, [cliquez ici.](#)



## Le fonds vert : agir et mobiliser pour la biodiversité

En 2024, la pérennisation du fonds vert permet de soutenir financièrement les projets en faveur de la biodiversité. Ouvert toute l'année, il s'adresse aux collectivités qui souhaitent restaurer ou réduire les pressions sur la biodiversité de leur territoire. Les nouvelles demandes peuvent être déposées via le site Aides-territoires.

Le fonds vert pourra accompagner financièrement des projets développés sur plusieurs années ; consacré au soutien à la transition écologique des territoires, il intègre plus spécifiquement un volet consacré à des projets qui contribuent à la stratégie nationale biodiversité 2023.

En Normandie, l'instruction des demandes est répartie entre la DREAL, l'Office français de la biodiversité et les agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie.

Pour en savoir plus, [cliquez ici.](#)

## LE FONDS VERT

### Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

#### Le fonds vert : une réponse face au recul du trait de côte

La mesure « Accompagnement pour l'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte » du fonds vert permet un accompagnement financier sur 3 volets :

- l'élaboration de cartes locales de projection du recul du trait de côte aux horizons 30 ans et 100 ans,
- la mise en place d'actions de recomposition des territoires (réaménagement du territoire comprenant le déplacement de certains biens exposés),
- des expérimentations d'adaptation voire de relocalisation d'équipements d'hôtellerie de plein air (campings).

Cet accompagnement de l'État peut bénéficier aux communes inscrites sur le décret listant les communes concernées par le recul du trait de côte, ainsi qu'aux EPCI littoraux dont au moins une commune est inscrite sur le décret.

Une délégation à un regroupement d'EPCI est également possible afin de permettre un portage des démarches à une échelle cohérente en termes de fonctionnement hydro-sédimentaire et d'aménagement du territoire.

La mesure « appui à l'ingénierie » peut également être mobilisée en complément, afin de financer des études préalables, voire l'animation d'une telle démarche.

Pour en savoir plus, [cliquez ici.](#)

## CITOYENNETÉ, SÉCURITÉ, PRÉVENTION, RISQUES



#### Plaquettes pédagogiques sur les différents types de risques

La DREAL Normandie a produit une série de plaquettes pédagogiques sur les différents types de risques :

- le plan de prévention des risques naturels (PPRN),
- la politique nationale de gestion des risques d'inondation : ce qui change aujourd'hui,
- le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI),
- mon entreprise face aux inondations,
- gestionnaire d'un système d'endiguement,
- exploitant d'un barrage de classe C,
- fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM),
- marnières et autres cavités souterraines,
- la prise en compte du risque d'effondrement des cavités souterraines dans les documents d'urbanisme.

Pour consulter et télécharger les plaquettes créées par la DREAL, [cliquez ici.](#)



## Abandon d'épave

### Les actions du maire :

Lorsqu'un véhicule hors d'usage (VHU) abandonné est constaté sur la voie publique ou sur le domaine public le maire met en demeure le titulaire du certificat d'immatriculation, selon deux catégories :

### VHU techniquement non-réparable

- évacuation d'office vers un garage habilité à détruire le VHU,
- aux frais du titulaire du certificat d'immatriculation ou de la dernière déclaration de cession.

### VHU techniquement réparable

- mise en fourrière, conformément aux articles L325-1 à L325-14 du code de la route.

Les élus peuvent solliciter l'appui des gendarmes qui sont habilités à rechercher et constater ces infractions au même titre que les autres agents habilités à l'article L. 172-1 du Code de l'environnement.

La Gendarmerie nationale a formé un nombre important de personnels à ces thématiques et institué au niveau de chaque brigade territoriale un enquêteur environnement.



## Forum des élus - avril

Vous avez manqué le forum des élus du mois d'avril au sujet de l'offre d'ingénierie publique au service des collectivités ?

Retrouvez la rediffusion du forum en [cliquant ici](#).